

MAIRIE  
de  
WINGERSHEIM  
LES QUATRE BANS



1 place du Général de Gaulle  
67170 WINGERSHEIM LES QUATRE BANS  
Tél. 03 88 51 26 35

Extrait des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 décembre 2022

Date de convocation : 2 décembre 2022

Sous la présidence de Bernard FREUND, Maire  
Elus : 23 - En fonction : 23 - Présents ou représentés : 18

**Présents** : Jacqueline COLIN - Jean-Marie CRIQUI - Jean-Luc ECKART - Michel EDIGHOFFER - Deborah FELDEN - Guillaume FLICK - Céline FRANCK - Bernard FREUND - Dominique GROSS - Myriam HANTSCH - Ingrid HOENEN - Jean-Louis JOST - Michèle KOESSLER - Christine KREMMEL - Julien OSWALT - Marc PFISTER - Xavier REMOND - Marc WENDLING

**Pouvoirs** :

**Absents** : Laure FRITSCH - Justine GILLIG - Mireille GOEHRY - Michel HUSER - Jennifer WOLFF

DCM 2022 – 419

1 – Commande Publique

1.1 – Marchés publics

**Commune déléguée de Mittelhausen : Eglise Saint Laurent – Attribution d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la phase TRAVAUX**

Par délibération en date du 24 juin 2019, le Conseil Municipal a attribué une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au bureau **VADE MECUM** pour un montant **HT de 7 590 €** couvrant les missions suivantes :

|         |   |         |
|---------|---|---------|
| Phase 1 | Définition de l'opération, consultation maîtrise d'oeuvre | 3 390 € |
| Phase 2 | Financements (inclue dans phase 1)                        |         |
| Phase 3 | Projet  | 2 860 € |
| Phase 4 | Consultation entreprises travaux et attribution marchés   | 1 340 € |

Considérant l'évolution du projet, les élus souhaitent prolonger cette mission par une assistance administrative pendant la durée totale du chantier et ceci jusqu'à la réception définitive des travaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le programme de travaux de rénovation de l'église Saint-Laurent de la Commune déléguée de Mittelhausen ;

**VU** la proposition d'honoraires pour une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage du bureau **VADE MECUM** à Illkirch Graffenstaden, représenté par Valérie Distretti, pour un montant **HT de 11 050 €** :

Et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de se faire accompagner par le bureau VADE MECUM pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la Phase 5 - réalisation des travaux ;
- **APPROUVE** la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de **11 050 € HT** selon le détail suivant :
  - Accompagnement à la réalisation des travaux 9 530 €
  - Accompagnement dans les opérations de réception des travaux 1 520 €
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention s'y rapportant.

(à l'unanimité)

DCM 2022 – 420

3 – Domaine et patrimoine

3.5 – Actes de gestion du domaine public

**Cne déléguée de Mittelhausen : Vente de foncier à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour la réalisation de la ZA**

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn a lancé un programme d'aménagement d'une zone d'activités sur la Commune déléguée de Mittelhausen d'une superficie de 280 ares.

Dans cette emprise, la Commune de Wingersheim les Quatre Bans est propriétaire de deux parcelles cadastrées comme suit :

- Parcelle cadastrée section 297/19 n° 457 d'une contenance de 24 ares
- Parcelle cadastrée section 297/19 n° 503/0.94 d'une contenance de 8,08 ares.

L'ensemble des terrains privés ayant déjà fait l'objet d'acquisition foncière, il y a lieu de procéder à la cession des biens communaux aux conditions fixées sur l'ensemble de la zone.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** les travaux de viabilisation réalisés pour l'aménagement de cette zone ;

**VU** les accords amiables avec l'ensemble des propriétaires pour une cession à **800 € l' are** ;

**VU** la délibération de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn en date du 27 octobre 2022 décidant l'acquisition des parcelles de la Commune de Wingersheim les Quatre Bans ;

Et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de vendre à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn les parcelles d'une superficie cadastrée selon le détail suivant :
  - Parcelle cadastrée section 297/19 n° 457 d'une contenance de 24 ares
  - Parcelle cadastrée section 297/19 n° 503/0.94 d'une contenance de 8,08 ares.
- **AUTORISE** le Maire délégué de Mittelhausen à signer les actes de vente auprès de Maître Salavert, Notaire à Brumath, pour le compte de la Commune de Wingersheim les Quatre Bans.

(à l'unanimité)

**DCM 2022 – 421**

1 – Commande Publique

1.4 – Autres contrats

#### **Commune de Wingersheim les Quatre Bans : Acquisition de matériel technique**

La création de la Commune Nouvelle de Wingersheim les Quatre Bans a jeté les bases d'une nouvelle coopération entre les quatre communes déléguées (Wingersheim, Mittelhausen, Hohatzenheim, Gingsheim) et la mutualisation des moyens.

C'est ainsi qu'a été construit l'atelier municipal avec renforcement des agents techniques. Afin de faciliter le travail de ces agents, optimiser les entretiens généraux et compte tenu des aménagements et de l'extension des espaces publics des quatre communes déléguées, il y a lieu d'acquérir du matériel technique adéquat.

La Commune a lancé des consultations auprès de la Société AGRIMAT, à HOCHFELDEN, et les Etablissements RUFFENACH à Mommenheim. Les devis descriptifs et estimatifs ont été communiqué aux élus par le rapport d'analyse pour que chacun d'entre eux puisse juger de la pertinence de ce matériel et les objectifs attendus.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu le rapport comparatif du Maire délégué de Wingersheim entre les différents équipements proposés et discuté :

- **DECIDE** l'acquisition des équipements suivants :

|  |             |
|--|-------------|
| ➤ 1 tracteur diesel KUBOTA LX 401                | 32 000 € HT |
| ➤ 1 brosse de désherbage rotative BEMA           | 5 500 € HT  |
| ➤ 1 balayeuse 3 points ALL ROUND                 | 4 000 € HT  |
| ➤ 1 débroussailleuse sur bras hydraulique COCHET | 16 000 € HT |
| ➤ 1 broyeur d'accotement KUBOTA                  | 4 500 € HT  |
| ➤ 1 débroussailleuse autoportée AS MOTOR         | 17 130 € HT |
| ➤ 1 aspirateur de feuilles MORGNIÉUX             | 7 118 € H   |
- **CHARGE** les Etablissements **RUFFENACH** de Mommenheim, de la fourniture de ce matériel pour un montant total de **86 248 € HT** ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les bons de commande en conséquence.

(2 abstentions)

**DCM 2022 – 422**

1 – Commande Publique

1.7 – Actes spéciaux et divers

#### **Commune déléguée de Wingersheim : Etude diagnostic sur un ouvrage d'art**

La Commune de Wingersheim les Quatre Bans est propriétaire d'un pont à usage agricole enjambant le Canal de la Marne au Rhin, pour l'accès aux prairies permanentes de la vallée de la Zorn. Ce pont dessert également un puit de captage Eau potable, compétence du SDEA, avec passage occasionnellement de fortes charges.

Par mesure de sécurité et considérant quelques usures apparentes, il a été demandé au bureau d'études **CEREMA** d'établir un diagnostic sur l'état sanitaire de ce pont et de définir les mesures structurelles qu'il convient de prendre pour en garantir la sécurité.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir pris connaissance du devis portant sur les détails de cette mission,  
Et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de faire réaliser par le bureau d'études **CEREMA** le diagnostic du pont cité ci-dessus pour un montant HT de **1 600 €** ;
- **AUTORISE** le maire à engager les études correspondantes.

(à l'unanimité)

**DCM 2022 – 423**

3 – Domaine et patrimoine

3.3 – Locations

**Attribution d'un bien communal à un tiers**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** les baux de fermage des biens communaux de la Commune de Wingersheim les Quatre Bans ;  
**VU** la cessation d'exploitation de M. Richard GANTZER et l'abandon du bien communal cadastré en **section 35 n° 80 au lieudit « Strohseil »** d'une superficie de **12,86 ares** ;  
**Considérant** la situation géographique de ce bien et les exploitants riverains ;  
Et après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la décision de retrait de M. Richard GANTZER pour l'abandon de l'exploitation de la parcelle communale citée ci-dessus ;
- **DECIDE** d'attribuer à **M. REYMUND Bernard**, résidant au 27 rue principale, 67170 Bilwisheim, exploitant riverain, la parcelle communale cadastrée en **section 35 n° 80, d'une contenance de 12,86 ares** à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022, avec reconduction des conditions du bail.

(à l'unanimité)

Pour extrait conforme,

**Le Maire,**



**Bernard FREUND**